

Dézonage du Pass Navigo : engagement tenu !

Depuis le 1^{er} septembre, les usagers titulaires d'un Pass Navigo et Solidarité / Transport mois peuvent circuler dans toute l'Île-de-France les week-ends et jours fériés.

Grâce au dézonage, les usagers peuvent réaliser de substantielles économies, en voyageant librement au-delà des zones de validité sans avoir à déboursier un euro de plus.

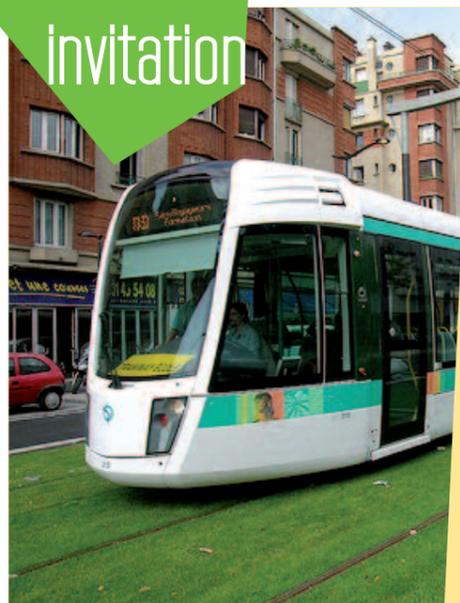
Concrètement, une famille parisienne de cinq personnes économise ainsi une centaine d'euros pour une balade dans

la forêt de Fontainebleau ! C'est ainsi une incitation à préférer les transports en commun à la voiture.

Le dézonage le week-end est le premier pas vers la mise en place d'un Pass Navigo à tarif unique permanent. *Une Région, un Pass, un tarif* : la mesure phare des écologistes est sur de bons rails. ■



invitation



Europe écologie - Les Verts vous invite à fêter l'arrivée du tramway dans le 12^e

Le 15 décembre, le tramway sera de retour dans notre arrondissement !

Nous sommes heureux que ce projet emblématique défendu par les écologistes soit réalisé.

Rendez-vous samedi 15 décembre, de 11 h à 12 h 30, à l'angle du Cours de Vincennes et de l'avenue du Dr Arnold Netter

Je souhaite /

- être informé/e des activités d'Europe Écologie - Les Verts
- adhérer à Europe Écologie - Les Verts

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Nous contacter /

Adresse postale : EELV Paris 12^e, BP 50045, 75560 Paris cedex 12
Courriel : eelvparis12@free.fr / Site Internet : www.paris12.paris-eelv.fr/



Création graphique : ISASA, Nevers (58) - Imprimé sur du papier recyclé PEFC par MJP Guillaudot (58)

Paris 12^e É la lettre des écologistes

novembre / décembre 2012



édito / Six mois après l'élection de François Hollande, un premier bilan de l'action gouvernementale peut être dressé. Des mesures en faveur de la justice sociale ont été prises : retour à la retraite à 60 ans pour les carrières longues, hausse de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire, blocage des loyers à la relocation, relèvement du plafond du livret A, création de 60 000 postes dans l'Éducation Nationale, lancement des emplois d'avenir et des contrats de génération... Mais d'autres engagements ne sont que partiellement tenus : le mariage pour tous avec un projet de loi minimal, le non cumul des mandats. Des engagements sont remis en cause : le traité européen d'austérité n'a pas été renégocié, la TVA a été augmentée et le droit de vote des étrangers aux élections locales est quasi abandonné. En matière d'écologie, malgré les discours de la conférence environnementale, la fiscalité écologique est reportée à 2016, les lobbies se déchaînent pour permettre l'exploitation des gaz de schiste, très polluante pour l'environnement. L'aéroport de Notre-Dame-des-Landes près de Nantes est relancé et le débat sur la transition énergétique se fera sans Greenpeace et les Amis de la Terre qui dénoncent la nomination de personnalités ouvertement pro-nucléaires pour diriger les débats. Il y a encore beaucoup à faire pour que soit prise en compte l'impérieuse nécessité d'une mutation profonde de l'appareil productif qui prépare une économie respectueuse de l'environnement, qui créera les emplois durables de demain.

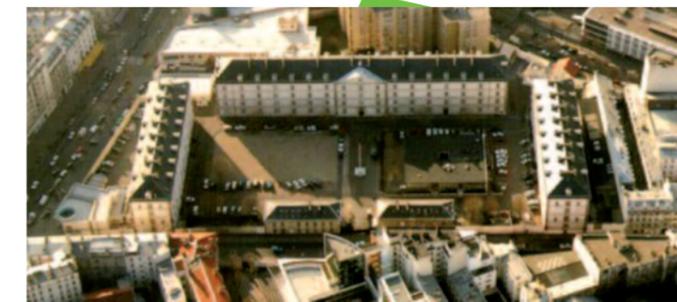


Christophe Najdovski et Évelyne Honoré co-secrétaires d'EELV Paris 12^e



Pour un éco-quartier sur le site de la caserne de Reuilly

Le 7 septembre dernier, le Premier Ministre et Cécile Duflot, ministre du logement, sont venus sur le site de la caserne de Reuilly pour présenter le projet de loi de mobilisation générale pour le logement.



Alors que le gouvernement précédent et l'UMP avaient toujours refusé de céder le site de la caserne à des conditions correctes à la ville de Paris, empêchant ainsi son réaménagement, le gouvernement actuel a choisi d'aller vite et de faire de ce site le symbole du volontarisme de l'État pour favoriser la mise à disposition de foncier pour réaliser des logements et répondre à la crise. Ainsi, des logements sociaux, à loyer maîtrisé et en accession à la propriété pourront être construits sur le site, tout en respectant le patrimoine historique et les bâtiments de la caserne.

Pour un quartier et une ville mixte

Surtout, la cession de la caserne de Reuilly permettra de bâtir un véritable morceau de ville, dans une mixité de fonctions. Aux logements s'ajouteront un espace vert, indispensable pour la respiration en cœur de ville, mais aussi des équipements publics, dont une crèche, et des activités économiques et des commerces.

Une démarche d'éco-quartier

Construire une ville durable, c'est permettre la reconversion du site de la caserne dans une démarche de projet qui répond aux enjeux globaux de la planète (réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité) et aux enjeux locaux en termes d'emploi, d'activités, de mixité et d'équité sociales. Pour cela, nous souhaitons qu'une concertation la plus large possible soit menée dans les mois qui viennent, qui associera tous les acteurs locaux.

En attendant, le site de la caserne sera mobilisé dès cet hiver pour permettre l'hébergement d'urgence des sans-abris. Le gouvernement précédent avait gelé les crédits de l'hébergement d'urgence, face à la crise et à l'augmentation du nombre de personnes vivant à la rue, la décision du gouvernement actuel a été de les augmenter pour permettre de répondre immédiatement à la détresse de nombre de personnes, alors que l'hiver approche. ■

La bicyclette : écologique, économique et source de bien-être

Qui n'a jamais entendu dire : « *Faire du vélo à Paris, moi jamais, j'ai bien trop peur !* » Mais d'où vient cette appréhension ?



Une étude de l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France, *Les bénéfices et les risques de la pratique du vélo, évaluation en Île-de-France*, tord le cou à un certain nombre d'idées reçues. Se déplacer à vélo est synonyme de gain :

- pour l'environnement, moins polluant, moins d'émissions de gaz à effet de serre, moins bruyant ;
- pour son organisation personnelle, en gain de temps ;
- pour son porte-monnaie ;
- pour sa santé, en termes de prévention, de limitation de la prise de poids et d'obésité, ainsi que dans la prévention de maladies cardiovasculaires.

La pratique du vélo reste par ailleurs un formidable moyen de décompresser d'un quotidien urbain parfois stressant.

Les franciliens pédalent moins que les français et les parisiens

42 % des déplacements en voiture sur le territoire francilien se réalisent sur des distances de moins de 5 km, qui pourraient pourtant être effectuées en vélo. Pourtant, le vélo en Ile de France ne représentait, en 2008, que 2,1 % de

l'ensemble des déplacements, contre 2,7 % au plan national et à Paris.

Une réflexion, trois scénarios

L'étude part d'un questionnaire : quelles sont les effets d'une pratique quotidienne du vélo en termes de santé publique et de bien être individuel ?

Pour y répondre, Elle confronte trois scénarios à l'horizon 2020 :

- Le premier prévoit un doublement de la part du vélo dans les déplacements actuels, soit 4 %. Ce chiffre est déjà une réalité dans des villes comme Grenoble, Rennes et Toulouse.
- Le second envisage de multiplier par quatre l'utilisation du vélo dans les déplacements, pour aboutir à une part de 8%, comme à Strasbourg.
- Enfin, le dernier scénario pousse le calcul à 20 % de la part des déplacements, comme c'est déjà le cas dans certaines villes de Belgique, Danemark, Allemagne ou Italie.

Les résultats de l'étude sont sans équivoque : la pratique régulière du vélo est bénéfique pour l'environnement et excellente pour la santé. Le vélo peut s'imposer comme un trait d'union indispensable entre les transports collectifs et le domicile ou le bureau.

Le rapport complet de l'étude est disponible sur le site internet de l'Ors : www.ors-idf.org/dmddocuments/2012/RapportVeloBeneficesRisques.pdf

Cela montre la nécessité d'une coordination plus forte des différentes politiques publiques entre questions de santé, de transport et de développement durable.

Dans l'espace urbain, favoriser la pratique du vélo passe par la création d'itinéraires cyclables sécurisés convergeant vers les pôles d'échanges et par l'implantation de places de stationnement près des endroits stratégiques, notamment les gares et stations de RER, métro ou tramway. ■

actu 12^e /

■ Une Zone de Rencontre pour le Cours de Vincennes

L'aménagement du tramway sur la contre-allée du Cours de Vincennes est hélas allé de pair avec une réduction de la largeur des trottoirs sur cette partie du Cours. Les élus EELV ont déposé un vœu au conseil d'arrondissement pour que la place des piétons soit préservée. Malheureusement, les élus PS ont voté contre. Aujourd'hui, à cause des trottoirs trop étroits et du stationnement illégal permanent sur les trottoirs, les piétons circulent sur la plate-forme du tramway et sur la chaussée de la contre-allée. Aussi, nous plaçons pour que la contre-allée du Cours soit aménagée en « zone de rencontre », zone où la priorité est donnée aux piétons, et où la vitesse des voitures est limitée à 20 km/h.

■ Après le Tram, le Tram-Fret ?

Ce concept innovant pourrait voir le jour en 2014. L'idée : mettre en circulation un tramway transportant des marchandises via les lignes de Tramway afin de desservir des magasins parisiens de la grande distribution. Une expérimentation sur la ligne de tramway T3 a permis de tester l'impact de l'insertion de ces tramways vides en heures creuses au milieu des tramways de voyageurs et de réaliser des enquêtes auprès des voyageurs. Le réseau de tramways peut ainsi offrir une alternative et une complémentarité aux autres moyens de transport de marchandises (camions, trains, bateaux).

■ Petite enfance : le Passage des Tout-Petits

Le 24 octobre dernier a été inauguré par Christophe Najdovski, adjoint EELV au maire de Paris chargé de la petite enfance, le premier lieu d'accueil enfants parents du 12^e, le Passage des Tout Petits, situé 24 passage Raguinot, près de la gare de Lyon, et géré par l'association CLAP. Ce lieu de parole, d'échange et de rencontre accueillera les enfants de moins de 5 ans et leur famille pour toute question relative à la parentalité.

■ Porte de Vincennes : notre proposition de couverture du périphérique rejetée

Malgré nos interventions répétées sur le sujet, il n'y aura pas de couverture, du périphérique à la porte de Vincennes. Les élus PS ont rejeté le vœu des élus EELV demandant une couverture partielle du périphérique au nord de l'avenue Courty et au sud de la rue de Lagny dans le 20^e. Le Projet de Renouvellement Urbain de la porte de Vincennes ne répondra pas aux aspirations des habitants du quartier d'avoir un meilleur cadre de vie. Notamment, le compte n'y est pas sur les équipements publics, insuffisants.

Régulation des ondes électromagnétiques : une charte nécessaire, mais pas suffisante

Les élus écologistes ont approuvé la nouvelle charte de la téléphonie mobile soumise au Conseil de Paris des 15 et 16 octobre 2012. Après un an de vide juridique, cette charte régle de nouveau l'installation d'antennes relais sur les toits de Paris.

Certes ce texte n'est pas suffisant : il n'atteint pas l'objectif de plafonner à 0,6 volts/mètre (V/m)* l'exposition aux ondes électromagnétiques et se contente de 5 V/m (pour la 3G) ou 7 V/m (pour la 4G). Mais un tel accord était indispensable pour éviter un déploiement d'antennes non contrôlé à Paris, en l'absence d'une réglementation nationale suffisamment contraignante – le décret de 2002 en vigueur fixe des seuils d'exposition aux ondes à des valeurs limites comprises

entre 41 V/m et 61 V/m**. Cette charte permet, contrairement à la précédente, une limitation de l'exposition aux ondes en tout lieu et à tout instant.

Ceci étant, nous saluons l'adoption, par la Ville de Paris, de plusieurs propositions des élus écologistes parisiens :

- la poursuite de l'objectif de l'abaissement du seuil à 0,6 V/m et la demande au gouvernement de la modification en ce sens du décret de 2002,
- la contribution de la Ville de Paris au lancement d'OndesParif en 2013,
- l'évaluation de la contribution de la technologie 3G à l'exposition des Parisiennes et des Parisiens
- la réalisation d'une étude d'impact préalable à l'installation de la 4G par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Nous espérons fortement que ce premier signal envoyé par la Ville de Paris sera bientôt suivi de modifications législatives et réglementaires au niveau national. ■



Bientôt une nouvelle loi sur la téléphonie mobile ?

Alors que plusieurs centaines d'élus locaux de communes, villes moyennes et agglomérations lancent un appel au gouvernement pour qu'il engage une révision de la législation sur la téléphonie mobile, les antennes relais et le wifi (www.precautiontelephonie.org/lappel/), Laurence Abeille, députée Europe Écologie - Les Verts du Val-de-Marne, doit déposer en novembre une proposition de loi relative à l'implantation des antennes-relais et à la protection sanitaire des populations aux ondes électromagnétiques. Cette proposition sera examinée le 31 janvier 2013. La députée EELV associera à cette proposition l'ensemble des parlementaires afin qu'une législation véritablement protectrice puisse être adoptée : abaissement du seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques ; renforcement des règles locales d'urbanisme sur l'implantation des antennes-relais ; lancement d'une campagne de sensibilisation ; reconnaissance de l'électro-hypersensibilité et une réglementation plus stricte du wifi.

* en l'absence d'un seuil qui garantirait une innocuité totale, 0,6 volts/mètre est un compromis entre des préoccupations de santé publique et la possibilité de faire fonctionner la téléphonie mobile, utilisé par exemple à Salzbourg, en Autriche.
** La Grèce, la Belgique et l'Autriche ont déjà limité l'exposition à 3 V/m.

Les risques d'une utilisation intensive du téléphone mobile

La Cour de cassation italienne vient de reconnaître le 23 octobre comme maladie professionnelle une tumeur du cerveau qui serait liée à l'usage intensif du téléphone mobile. Stupéfaite par l'absence de réactions des autorités françaises, Michèle Rivasi, députée européenne EELV proteste « *Il faut que le consommateur qu'on est tous, soit informé des risques d'une utilisation intensive du portable. Si on utilise trop son portable mis à l'oreille, on peut avoir des risques de tumeurs au cerveau, des problèmes au niveau des glandes salivaires...* »